

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2316

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport d'activités 2023 de la commission métropolitaine d'accessibilité (CMA)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2316**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport d'activités 2023 de la commission métropolitaine d'accessibilité (CMA)

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Présentation du cadre juridique

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, rend obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité, pour les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Par délibération du Conseil n° 2015-0680 du 2 novembre 2015, la CMA de la Métropole de Lyon a été créée.

La CMA, qui a un rôle consultatif, est présidée par le Président de la Métropole ou son représentant. Elle comprend des membres du Conseil de la Métropole et des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, intellectuel ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Les missions de la CMA sont :

- suivre l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- établir un rapport annuel présenté à l'assemblée et transmettre ce rapport au représentant de l'État dans le département, au Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La CMA fonctionne depuis 2015 avec différentes instances : un bureau, des séances plénières et des groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail ont évolué pour aborder les sujets relevant des diverses compétences métropolitaines et pour correspondre aux normes réglementaires : espaces publics et voirie, transports publics, établissements recevant du public (ERP) métropolitains, logement, numérique et communication. Ils ont pour objectif de travailler de manière opérationnelle sur les projets portés par les services.

Le partenariat avec les associations membres de la commission est essentiel pour améliorer la prise en compte des questions d'accessibilité dans les projets menés par la Métropole. Les différents services ont pris appui d'année en année sur l'expertise des membres.

II - Présentation du rapport 2023

En 2022, le travail effectué par la CMA avait repris en vigueur et en fluidité, son importance avait été plus marquée et le portage politique de l'accessibilité s'était stabilisé. Par délibération du Conseil n° 2023-1731 du 26 juin 2023, la Métropole avait pris acte du rapport de la période 2022.

En 2023, les activités de la CMA se sont encore accélérées, les groupes de travail étant indispensables dans un certain nombre de projets métropolitains. Les élus, dont les délégations concernent directement l'accessibilité (voirie et mobilités, transports, urbanisme, numérique et logement), ont rencontré le bureau de la CMA et participent à certains groupes de travail afin de prendre en compte les points de vue de l'ensemble des associations.

Le rapport se présente en trois parties.

La 1^{ère} partie rappelle le cadre de la CMA : ses missions, sa composition, son organisation. Le rapport 2023 insiste sur l'importance du pilotage et de la coordination des travaux de la CMA au niveau des services métropolitains et sur l'apport majeur de la participation de la CMA aux politiques métropolitaines.

La 2^{ème} partie rend compte des principaux échanges lors des séances plénières et des groupes de travail de la CMA.

Deux séances plénières se sont tenues les 1^{er} juin et 30 novembre 2023. Elles ont abordé les travaux menés en groupes de travail, les priorités portées par les associations, la modification du règlement intérieur pour y ajouter des précisions et l'intégration de nouvelles associations au sein de la CMA. La stabilisation de la CMA au cours de l'année 2023 a permis de renforcer son rôle et de présenter le recours à ses groupes de travail comme un passage essentiel de la concertation métropolitaine.

L'activité de chaque groupe de travail est ensuite présentée :

- groupe de travail voirie et espaces publics : de nombreux projets d'aménagement sont présentés pour recommandations ou pour avis à ce groupe de travail : projet Cœur Part-Dieu (Lyon 3^{ème}), rue Garibaldi (Lyon 3^{ème} et Lyon 7^{ème}), requalification du boulevard Yves Farge (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin) et des espaces publics sud du campus Porte des Alpes (Bron, Saint-Priest), opération de la ZAC Marché Monmousseau Balmes (Vénissieux) et avant-projet de la ZAC des Alagniers (Rillieux-la-Pape), programme des Voies lyonnaises, réaménagement de l'avenue des Frères Lumière (Lyon 8^{ème}), restructuration du centre d'échanges Lyon-Perrache et de la ZAC de la Saulaie (Oullins). Le groupe de travail a également testé des revêtements et des équipements au sol, mené une réflexion sur les trottoirs traversants, participé à un chantier pédagogique et proposé des diagnostics en marchant (quais Tilsitt et Joffre à Lyon 2^{ème}),

- groupe de travail transports publics : ce groupe de travail a suivi, en 2023, les projets inscrits au plan de mandat 2021-2026 de SYTRAL Mobilités, notamment les lignes de tramway T6 nord, T9, T10, la ligne bus à haut niveau de service et le projet tramway express de l'ouest lyonnais). Le groupe de travail a également formulé des préconisations sur le maintien de l'accessibilité pendant les phases de chantier et a fait le point sur le service Optibus,

- groupe de travail ERP : le groupe de travail a continué le suivi de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), à échéance fin 2024, et le suivi du déploiement des balises sonores dans les ERP. Il s'est rendu à des visites sur site pour un collège à Saint-Priest et une Maison de la Métropole de Lyon à Lyon 2^{ème}, et a accompagné la Métropole dans son engagement à former le personnel d'accueil des ERP,

- groupe de travail logement : en 2023, le groupe de travail a réfléchi aux leviers susceptibles d'améliorer la production d'une offre accessible et adaptée de logements. Il a défini un programme de visites-conseils auprès des promoteurs et opérateurs de logement, il a donné son avis sur l'outil cartographique des secteurs favorables au vieillissement développé par la Métropole et il a participé à plusieurs événements métropolitains qui avaient trait aux questions d'habitat,

- groupe de travail numérique et communication : le groupe de travail a pu étudier et formuler des recommandations pour l'accessibilité de quatre sites internet et plusieurs documents de communication, ainsi que pour le MET' numérique et imprimé. Il a, également, dressé un bilan de son activité après trois ans d'existence, enfin il a proposé une réflexion sur la communication autour de la CMA,

- groupe de travail culture, sport tourisme : le groupe de travail s'est réuni une fois afin de cadrer ses objectifs et son inscription dans les politiques métropolitaines.

La 3^{ème} partie présente les activités complémentaires de la CMA.

Elle présente, notamment, la participation de la Métropole à des réseaux à plusieurs échelles :

- au niveau territorial avec l'animation du réseau des référents des commissions communales d'accessibilité sur le territoire de la Métropole,

- au niveau national avec la participation aux échanges nationaux entre référents accessibilité des villes inclusives animés par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

- au niveau international avec la participation au Forum affaires sociales du réseau de villes Eurocities.

Elle aborde, également, l'engagement de la Métropole pour améliorer l'accessibilité numérique de ses sites, services et documents, à travers la formation de ses agents et la mise en place d'un comité accessibilité numérique inter-délégations.

Ces actions, menées depuis plusieurs années en faveur des personnes en situation de handicap, sont amenées à se poursuivre pour construire une ville plus accessible à tous.

Dans le cadre de la simplification du rapport d'activités, qui figurait parmi les recommandations du groupe de travail numérique et communication de la CMA pour mieux communiquer sur ses actions auprès du grand public, une version synthétique de ce rapport a été réalisée. Cette synthèse présente, par le biais d'une infographie, l'organisation et le fonctionnement de la CMA ainsi que l'activité marquante de chaque groupe de travail en 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activités 2023 de la CMA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323759-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
